

Questions orales

régressive prise contre les pêcheurs canadiens? Le ministre prendra-t-il un tel engagement?

M. Crosbie: Monsieur le Président, certes, les belles paroles du député peuvent impressionner. Je me demande s'il peut me citer un seul précédent, notamment sous un gouvernement libéral, d'indemnisation dans une telle situation.

Aucun pays n'a le droit inaliénable d'exporter ses produits dans un autre pays. Chaque pays importateur décide de ses propres lois. Nous prenons des mesures en vertu du GATT et de l'Accord de libre-échange, qui est une amélioration par rapport au GATT, pour que la décision du Congrès et de l'administration des États-Unis, soit renversée. Si nous obtenons gain de cause et que le Congrès ne retire pas sa loi, nous agissons en conformité avec les pratiques internationales et nous imposerons une pénalité visant les exportations américaines au Canada. C'est ainsi que fonctionnent les choses et c'est ainsi que nous agissons, en mettant toute la vigueur voulue, ce qui, je l'espère, donnera les résultats que nous souhaitons.

* * *

L'INDEMNISATION FISCALE DES LOCALITÉS ISOLÉES ET DU NORD

M. Rod Murphy (Churchill): Ma question s'adresse au ministre des Finances. Les milieux industriels n'ignorent pas que l'indemnité fiscale, en vigueur dans le Nord depuis deux ans, a été profitable à bon nombre de Canadiens.

Le ministre sait également que quelques milliers de localités de cette région pourraient en être privées à moins qu'il ne rende bientôt une décision à ce propos. Comme nous ne sommes plus qu'à quelques semaines de la prochaine année et qu'il ne reste qu'une seule semaine de séances à la Chambre, rassurera-t-il les Canadiens des localités du Nord en confirmant l'application intégrale de cet avantage fiscal l'an prochain?

L'hon. Michael Wilson (ministre des Finances): Monsieur le Président, je n'apprends rien au député en lui disant qu'un groupe d'étude a remis son rapport à ce sujet. Le gouvernement est en train d'en étudier les recommandations. Je rappelle au député et à mes collègues à mes côtés que, quelle que soit la décision que prendra le gouvernement, elle ne modifiera pas la fiscalité de 1990.

M. Murphy: Toujours dans cette esprit de justice, le ministre pourrait-il assurer aux localités du Nord concernées et à certaines provinces qui ont perdu une partie de leurs avantages fiscaux l'an dernier, qu'elles recevront intégralement l'an prochain l'avantage fiscal auquel elles avaient droit il y a deux ans.

M. Wilson (Etobicoke-Centre): Monsieur le Président, je répète ce que j'ai déjà dit. Aucun changement ne sera apporté à l'indemnité de poste isolé dans le Nord en 1990, en ce qui a trait à la fiscalité.

* * *

LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

M. Stan Wilbee (Delta): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé. Dans une déclaration que j'ai faite plus tôt aujourd'hui, j'ai signalé que plus de 4 000 Canadiens avaient perdu la vie sur nos routes l'an dernier. Cela signifie qu'une douzaine de personnes meurent chaque jour dans des accidents de la circulation. C'est particulièrement vrai à cette époque-ci de l'année. Dans ma déclaration, j'ai prié tous les niveaux de gouvernement de faire tout en leur pouvoir pour améliorer la situation.

Le ministre de la Santé pourrait-il nous dire ici ce que fait le gouvernement fédéral pour réduire le carnage qui a lieu sur nos routes?

L'hon. Perrin Beatty (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Monsieur le Président, la question du député est particulièrement opportune en cette période-ci de l'année, où le problème de la conduite en état d'ébriété est très aigu.

Mon ministère publie aujourd'hui les résultats d'une grande enquête sur les attitudes et les habitudes des Canadiens à l'égard de la conduite en état d'ébriété. On apprend ainsi qu'au cours de l'année précédant la tenue de l'enquête, deux millions et demi de Canadiens sont montés dans une voiture conduite par une personne dont les facultés étaient visiblement affaiblies, une personne qui avait manifestement trop bu.

Cela montre à quel point notre vie est en danger sur les routes. Le problème est particulièrement grave parmi les jeunes Canadiens de 16 à 24 ans, qui ne forment qu'une petite fraction de la population, mais qui représentent quelque 36 p. 100 des conducteurs en état d'ébriété. Le gouvernement fédéral offre un programme qui vise à décourager la conduite automobile en état d'ébriété et à sensibiliser tous les Canadiens, notamment les jeunes, à l'importance de la sécurité routière.